

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville le 4 mai 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-435, intitulé :

Règlement 26-435 amendant le règlement 20-369 sur les permis et certificats

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 19 mai 2026



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et Greffier-trésorier